

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS DE NAV CANADA

TRIMESTRES ET PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOS LES
31 MAI 2023 ET 2022

Au service d'un
monde en mouvement
navcanada.ca



NAV CANADA

États consolidés résumés intermédiaires du résultat net (non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
		2023	31 mai 2022	2023	31 mai 2022
Produits					
Redevances d'usage	3	425 \$	365 \$	1 213 \$	986 \$
Autres produits		11	16	46	53
		<u>436</u>	<u>381</u>	<u>1 259</u>	<u>1 039</u>
Charges d'exploitation					
Salaires et avantages du personnel		272	255	763	727
Services techniques		42	40	120	118
Installations et entretien		16	15	48	49
Amortissements	5, 6	37	35	109	108
Autres	8	19	16	65	46
		<u>386</u>	<u>361</u>	<u>1 105</u>	<u>1 048</u>
Autres (produits) et charges					
Produits financiers		(7)	(4)	(19)	(11)
Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel		10	8	30	27
Autres charges financières		20	21	66	63
Autres		1	3	(7)	2
		<u>24</u>	<u>28</u>	<u>70</u>	<u>81</u>
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires					
		<u>26</u>	<u>(8)</u>	<u>84</u>	<u>(90)</u>
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette), après impôt					
	4	(39)	3	(143)	(3)
Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires					
	1	<u>(13) \$</u>	<u>(5) \$</u>	<u>(59) \$</u>	<u>(93) \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

NAV CANADA

États consolidés résumés intermédiaires du résultat global (non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
		2023	31 mai 2022	2023	31 mai 2022
Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires		(13) \$	(5) \$	(59) \$	(93) \$
Autres éléments du résultat global					
Éléments qui seront reclassés dans le résultat net :					
Amortissement de la perte sur les couvertures de flux de trésorerie		-	-	1	1
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie		(1)	-	-	-
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié aux autres éléments du résultat global		<u>1</u>	<u>-</u>	<u>(1)</u>	<u>(1)</u>
		<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Total des autres éléments du résultat global		-	-	-	-
Total du résultat global	1	<u>(13) \$</u>	<u>(5) \$</u>	<u>(59) \$</u>	<u>(93) \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

NAV CANADA**États consolidés résumés intermédiaires de la situation financière (non audité)**

(en millions de dollars canadiens)	Notes	31 mai 2023	31 août 2022
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		428 \$	392 \$
Débiteurs et autres		140	141
Placements	9	176	154
Autres		18	10
		<u>762</u>	<u>697</u>
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	5	730	729
Immobilisations incorporelles	6	718	743
Placement sous forme d'actions privilégiées	9	237	229
Créances à long terme		58	75
		<u>1 743</u>	<u>1 776</u>
Total des actifs		<u>2 505</u>	<u>2 473</u>
Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires	4	1 210	1 341
Total des actifs et des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires		<u>3 715 \$</u>	<u>3 814 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

NAV CANADA

États consolidés résumés intermédiaires de la situation financière (non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	31 mai 2023	31 août 2022
Passifs			
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créiteurs		248 \$	213 \$
Partie courante de la dette à long terme	7	201	25
Produits différés		7	3
Autres		8	7
		<u>464</u>	<u>248</u>
Passifs non courants			
Dette à long terme	7	2 153	2 463
Avantages du personnel		939	910
Obligation locative		36	37
Autres	8	22	9
		<u>3 150</u>	<u>3 419</u>
Total des passifs		<u>3 614</u>	<u>3 667</u>
Capitaux propres			
Résultats non distribués (déficit)		(31)	28
Total des capitaux propres		<u>(31)</u>	<u>28</u>
Total des passifs et des capitaux propres		<u>3 583</u>	<u>3 695</u>
Soldes créiteurs des comptes de report réglementaires	4	132	119
Engagements	10		
Total des passifs, des capitaux propres et des soldes créiteurs des comptes de report réglementaires		<u>3 715 \$</u>	<u>3 814 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

NAV CANADA**États consolidés résumés intermédiaires des variations des capitaux propres
(non audité)**

(en millions de dollars canadiens)	Résultats non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
Solde au 31 août 2021	28 \$	– \$	28 \$
Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires	(93)	–	(93)
Autres éléments du résultat global	–	–	–
Solde au 31 mai 2022	<u>(65) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(65) \$</u>
Solde au 31 août 2022	28 \$	– \$	28 \$
Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires	(59)	–	(59)
Autres éléments du résultat global	–	–	–
Solde au 31 mai 2023	<u>(31) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(31) \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

NAV CANADA

Tableaux consolidés résumés intermédiaires des flux de trésorerie (non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
		2023	31 mai 2022	2023	31 mai 2022
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :					
Exploitation					
Montants reçus au titre des redevances d'usage		414 \$	340 \$	1 246 \$	988 \$
Autres montants reçus		8	9	49	37
Subventions publiques reçues		1	–	2	4
Paiements à des membres du personnel et à des fournisseurs		(308)	(278)	(878)	(784)
Cotisations aux régimes de retraite – services rendus au cours de la période		(26)	(32)	(75)	(74)
Paiements au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi		(1)	(1)	(6)	(6)
Paiements d'intérêts		(24)	(26)	(66)	(68)
Intérêts reçus		4	1	14	2
		<u>68</u>	<u>13</u>	<u>286</u>	<u>99</u>
Investissement					
Dépenses d'investissement		(34)	(30)	(88)	(73)
Investissement dans les actifs réglementaires		(3)	(3)	(8)	(6)
Subventions publiques reçues	5, 6	2	–	5	–
Produit tiré de la vente d'une participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence		–	–	–	7
Remboursement net d'un prêt consenti à une partie liée		–	–	–	3
Acquisition de placements à court terme		–	–	(19)	–
		<u>(35)</u>	<u>(33)</u>	<u>(110)</u>	<u>(69)</u>
Financement					
Remboursement de titres d'emprunt à long terme	7	(16)	(25)	(16)	(25)
Rachat de titres d'emprunt à long terme	7	–	–	(125)	–
Paiement au titre des obligations locatives		(1)	(1)	(2)	(2)
		<u>(17)</u>	<u>(26)</u>	<u>(143)</u>	<u>(27)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement					
		<u>16</u>	<u>(46)</u>	<u>33</u>	<u>3</u>
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		1	–	3	(1)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		<u>17</u>	<u>(46)</u>	<u>36</u>	<u>2</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		<u>411</u>	<u>367</u>	<u>392</u>	<u>319</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période		<u>428 \$</u>	<u>321 \$</u>	<u>428 \$</u>	<u>321 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

1. Informations générales

NAV CANADA a été constituée en tant que société sans capital social en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* dans le but d'acquérir, de détenir, de gérer, d'exploiter, de maintenir et de développer le système canadien de navigation aérienne civile (le « SNA »), tel qu'il est défini en vertu de la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile* (la « Loi sur les SNA »). NAV CANADA a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. À l'intérieur des paramètres fondamentaux délimitant le mandat que la Loi sur les SNA lui confère, NAV CANADA a le droit de fournir des services de navigation aérienne civile et elle est la seule autorité compétente qui peut fixer et percevoir les redevances d'usage pour de tels services. L'activité principale de NAV CANADA et de ses filiales (collectivement, la « Société ») consiste à fournir des services de navigation aérienne, ce qui constitue l'unique secteur isolable de la Société. Les services de navigation aérienne de la Société sont dispensés essentiellement au Canada.

Les redevances au titre des services de navigation aérienne civile qu'offre la Société sont soumises au cadre réglementaire économique édicté dans la Loi sur les SNA. Aux termes de celle-ci, la Société peut établir de nouvelles redevances ou réviser les redevances existantes qu'elle perçoit pour ses services. Lorsqu'elle établit de nouvelles redevances ou qu'elle révisé les redevances existantes, la Société doit suivre les paramètres obligatoires de la Loi sur les SNA en matière d'établissement des redevances, lesquels prescrivent, entre autres choses, que le tarif des redevances, établi d'après des projections raisonnables et prudentes, ne peut être tel que les produits découlant de ces redevances soient supérieurs aux obligations financières courantes et futures de la Société dans le cadre de la prestation des services de navigation aérienne civile. Aux termes de ces paramètres, le conseil d'administration de la Société (le « conseil »), agissant en qualité de régulateur de tarifs, approuve le montant des modifications devant être apportées aux redevances d'usage ainsi que la date à laquelle elles doivent avoir lieu.

La Société planifie ses activités de façon à atteindre le seuil de rentabilité dans les états consolidés du résultat net à la clôture de chaque exercice après avoir constaté des ajustements au compte de stabilisation des tarifs. Ainsi, la Société ne s'attend pas à ce que les résultats non distribués présentent une variation nette à la clôture de l'exercice. Les incidences de la réglementation des tarifs sur les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société (les « états financiers ») sont décrites à la note 4.

Aux termes de la Loi sur les SNA, la Société doit donner aux usagers un préavis de toute redevance qu'elle se propose d'établir ou de réviser, et elle doit les consulter à ce sujet. Les usagers peuvent faire valoir leur point de vue auprès de la Société de même qu'ils peuvent interjeter appel à l'égard des redevances révisées devant l'Office des transports du Canada en invoquant des motifs selon lesquels la Société a violé les paramètres obligatoires édictés dans la Loi sur les SNA ou a omis de donner aux usagers les préavis prévus par la loi.

NAV CANADA est une société domiciliée au Canada. Le siège social de NAV CANADA est situé au 151, rue Slater, Ottawa (Ontario), Canada, K1P 5H3.

2. Mode de présentation

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été établis selon la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »). Comme il est permis selon cette norme, les présents états financiers ne présentent pas toutes les informations qui doivent figurer dans des états financiers consolidés annuels établis conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») et ils doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2022 (les « états financiers annuels de 2022 »).

Les présents états financiers comprennent les comptes de toutes les filiales de NAV CANADA et leur publication a été approuvée par le conseil en date du 7 juillet 2023.

2. Mode de présentation (suite)

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants :

- les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur;
- les passifs au titre des prestations définies, qui sont comptabilisés comme le montant net de la valeur actualisée des obligations au titre de prestations définies et des actifs des régimes évalués à la juste valeur.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

À moins d'indication contraire, les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens (« \$ CA »), soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société, et toutes les informations présentées ont été arrondies au million de dollars près.

d) Caractère saisonnier

Les activités d'exploitation de la Société varient habituellement au cours d'un exercice donné, les produits découlant de la circulation aérienne les plus élevés étant enregistrés au quatrième trimestre (de juin à août). Cette variation de la demande s'explique avant tout par la hausse de la quantité de gens qui effectuent des voyages d'agrément et le fait qu'ils préfèrent voyager pendant les mois d'été. Grâce à sa structure de coûts qui est en grande partie fixe, la Société ne subit pas de variations importantes de ses coûts au cours de l'exercice.

e) Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées dans les présents états financiers figurent à la note 3 afférente aux états financiers annuels de 2022. Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées.

f) Estimations comptables et jugements critiques

L'établissement des présents états financiers exige que la direction ait recours à son jugement et fasse des estimations à l'égard d'événements futurs.

Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et sont fondés sur l'expérience antérieure et d'autres facteurs, y compris les attentes quant aux événements futurs jugés raisonnables selon les circonstances. Les estimations comptables, par définition, correspondront rarement aux résultats réels.

Les jugements critiques et les principales sources d'incertitude à l'égard des estimations sont présentés à la note 2 d) afférente aux états financiers annuels de 2022.

g) Prises de position comptables futures

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié un certain nombre de normes et de modifications qui ne sont pas encore entrées en vigueur. La Société continue d'analyser ces normes et modifications afin de déterminer l'ampleur de leur incidence sur ses états financiers. À l'heure actuelle, la Société ne prévoit adopter aucune de ces normes ou modifications avant leur date d'entrée en vigueur.

La modification ci-dessous s'appliquera aux périodes de la Société ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024 :

IAS 1, *Passifs non courants assortis de clauses restrictives*

En octobre 2022, l'IASB a publié *Passifs non courants assortis de clauses restrictives (Modifications d'IAS 1)*. Les modifications améliorent les informations qu'une entité fournit lorsque son droit de différer le règlement d'un passif pour au moins douze mois est assujéti au respect de clauses restrictives. Les modifications répondent également aux préoccupations des parties prenantes concernant le classement d'un tel passif en tant que passif courant ou non courant. L'ampleur de l'incidence des modifications sur la Société n'a pas encore été déterminée.

2. Mode de présentation (suite)

g) Prises de position comptables futures (suite)

IAS 7 et IFRS 7, Accords de financement de fournisseurs

En mai 2023, l'IASB a publié *Accords de financement de fournisseurs (modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7)*. Les modifications exigent d'une entité qu'elle fournisse des informations supplémentaires sur ses accords de financement de fournisseurs permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'incidence des accords de financement de fournisseurs sur les passifs et les flux de trésorerie de l'entité et de comprendre l'incidence des accords de financement de fournisseurs sur l'exposition d'une entité au risque de liquidité et la manière dont l'entité pourrait être touchée si ces accords cessaient de lui être accessibles. L'ampleur de l'incidence des modifications sur la Société n'a pas encore été déterminée.

3. Produits

Les redevances d'usage par types de services de navigation aérienne fournis se sont établies comme suit.

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	2023	31 mai 2022	2023	31 mai 2022
Redevances de survol ¹⁾	210 \$	184 \$	597 \$	503 \$
Redevances d'aérogare ²⁾	171	142	490	384
Redevances quotidiennes/annuelles/trimestrielles ³⁾	14	13	43	34
Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales ⁴⁾	30	26	83	65
	425 \$	365 \$	1 213 \$	986 \$

- 1) Redevances ayant trait aux services de navigation aérienne fournis ou offerts aux aéronefs au cours de la phase de survol, que ce soit pour la navigation dans l'espace aérien contrôlé par le Canada ou pour décoller du Canada ou y atterrir. Cette obligation de prestation est remplie à un moment précis.
- 2) Redevances ayant trait aux services de navigation aérienne fournis ou mis à la disposition des aéronefs à l'aéroport ou à proximité de ce dernier. Cette obligation de prestation est remplie à un moment précis.
- 3) Redevances ayant trait aux services de navigation de survol et d'aérogare. Ces redevances s'appliquent généralement aux aéronefs à hélice. Les obligations de prestation sont remplies au cours de la période durant laquelle les services de navigation aérienne sont offerts.
- 4) Redevances ayant trait à certains services de navigation aérienne et de communications fournis ou mis à la disposition des aéronefs alors qu'ils survolent l'Atlantique Nord. Ces services sont mis à la disposition des aéronefs lorsqu'ils se trouvent hors de l'espace aérien souverain du Canada, mais pour lequel le Canada a des responsabilités au chapitre du contrôle de la circulation aérienne aux termes des conventions internationales. Les redevances de communications internationales comprennent également les services fournis ou offerts aux aéronefs survolant l'espace aérien canadien du nord. Ces obligations de prestation sont remplies à un moment précis.

4. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers

a) Comptes de report réglementaires

Selon l'information que la Société est tenue de fournir à titre d'entité assujettie à la réglementation des tarifs, les soldes des comptes de report réglementaires sont les suivants aux dates indiquées.

	31 août 2022	Report	Recouvrement ou reprise	31 mai 2023
Compte de stabilisation des tarifs b)	574 \$	– \$	(160) \$	414 \$
Prestations de retraite du personnel :				
Cotisations aux régimes de retraite c)	624	32	–	656
Autres avantages de retraite :				
Congés de maladie cumulatifs	16	–	–	16
Cotisations au titre des prestations d'invalidité de longue durée	6	–	(6)	–
Opérations de couverture réalisées	65	–	(1)	64
Contrats de location	–	1	–	1
Passif relatif au démantèlement	1	–	–	1
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	9	–	(1)	8
Accords d'infonuagique	46	8	(4)	50
Soldes débiteurs	1 341 \$	41 \$	(172) \$	1 210 \$
Dérivés	(2) \$	– \$	– \$	(2) \$
Prestations de retraite du personnel :				
Réévaluations des régimes de retraite	(2)	–	–	(2)
Autres avantages de retraite :				
Congés de maladie cumulatifs	(3)	–	(1)	(4)
Réévaluations des autres avantages postérieurs à l'emploi	(45)	–	(3)	(48)
Réévaluations des régimes complémentaires de retraite	(3)	–	(1)	(4)
Variation de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées ¹⁾	(64)	(8)	–	(72)
Soldes créditeurs	(119) \$	(8) \$	(5) \$	(132) \$

¹⁾ L'augmentation pour la période à l'étude découle des variations de change.

4. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers (suite)

a) Comptes de report réglementaires (suite)

Le tableau ci-dessous illustre l'incidence des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et du mouvement net des comptes de report réglementaires sur le résultat net.

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	2023	31 mai 2022	2023	31 mai 2022
Produits	436 \$	381 \$	1 259 \$	1 039 \$
Charges d'exploitation	386	361	1 105	1 048
Autres (produits) et charges	24	28	70	81
Profit net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	26	(8)	84	(90)
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs b)	(48)	(20)	(160)	(74)
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires				
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	8	27	32	81
Autres avantages du personnel	(2)	(2)	(11)	(5)
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	1	(2)	(8)	(10)
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	–	–	–	4
Autres	2	–	4	1
	9	23	17	71
Mouvement net des comptes de report réglementaires	(39)	3	(143)	(3)
Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires	(13) \$	(5) \$	(59) \$	(93) \$

b) Compte de stabilisation des tarifs

Le solde du compte de stabilisation des tarifs est composé de reports d'exploitation. Si les produits réels dépassent les charges réelles de la Société, l'excédent est inscrit comme un crédit au compte de stabilisation des tarifs. Inversement, si les produits réels s'avèrent inférieurs aux charges réelles, le manque à gagner est inscrit comme un débit au compte de stabilisation des tarifs. Un solde créditeur inscrit dans le compte de stabilisation des tarifs représente un montant qui devra être cédé au moyen de réductions ultérieures des redevances d'usage, tandis qu'un solde débiteur représente un montant qui pourra être recouvré au moyen de redevances d'usage futures.

Lorsqu'il établit le montant des redevances d'usage, le conseil tient compte, entre autres choses, des éléments suivants :

- i) les exigences réglementaires en regard de la prestation de services de navigation aérienne;
- ii) les chiffres réels et les prévisions en matière de circulation aérienne;
- iii) les besoins financiers et les besoins en matière d'exploitation de la Société, y compris le solde actuel et prévu du compte de stabilisation des tarifs et la mesure dans laquelle les charges d'exploitation varient et peuvent être réduites;
- iv) le recouvrement en trésorerie des cotisations aux régimes de retraite;
- v) les mises à jour de nos prévisions financières, de nos obligations financières et celles au titre du service de la dette, ainsi que des ratios de couverture financière qui en découlent.

4. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers (suite)

b) Compte de stabilisation des tarifs (suite)

Le tableau qui suit présente les mouvements nets du compte de stabilisation des tarifs.

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	2023	31 mai 2022	2023	31 mai 2022
Solde débiteur à l'ouverture de la période	(462) \$	(602) \$	(574) \$	(656) \$
Écarts par rapport aux prévisions :				
Produits supérieurs aux prévisions	19	47	68	143
Charges d'exploitation inférieures (supérieures) aux prévisions	–	(7)	21	(12)
Autres (produits) et charges (supérieurs) inférieurs aux prévisions	(2)	2	(3)	8
Mouvement net des autres comptes de report réglementaires	(1)	–	(23)	(1)
Écarts totaux par rapport aux niveaux prévus	16	42	63	138
Ajustement approuvé initial ¹⁾	32	(22)	97	(64)
Mouvement net comptabilisé dans le bénéfice net (la perte nette)	48	20	160	74
Solde débiteur à la clôture de la période	(414) \$	(582) \$	(414) \$	(582) \$

¹⁾ Afin que les résultats d'exploitation atteignent le seuil de rentabilité, après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, le conseil a approuvé un budget pour l'exercice qui sera clos le 31 août 2023 qui prévoit une réduction du solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs en raison d'un excédent prévu de 129 \$ (insuffisance prévue de 85 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2022), qui est apportée au compte de stabilisation des tarifs de manière constante au cours de l'exercice.

c) Cotisations de retraite

Au 31 mai 2023, les soldes débiteurs des comptes de report réglementaires comprenaient un montant de 656 \$ lié au recouvrement de cotisations de retraite au moyen des redevances d'usage (624 \$ au 31 août 2022). Compte tenu de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, le passif au titre des prestations des régimes de retraite figurant dans l'état de la situation financière s'établissait comme suit :

	31 mai 2023	31 août 2022
Passif au titre des prestations des régimes de retraite	(620) \$	(588) \$
Moins :		
Reports réglementaires des ajustements hors trésorerie	(2)	(2)
Insuffisance des cotisations aux régimes de retraite par rapport à la charge de retraite	(622)	(590)
Solde débiteur réglementaire – recouvrement de cotisations	656	624
Insuffisance de la charge réglementaire cumulative par rapport aux cotisations	34 \$	34 \$

4. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers (suite)

c) Cotisations de retraite (suite)

La Société utilise une approche réglementaire pour déterminer la charge nette comptabilisée au résultat net pour les coûts liés à son régime de retraite capitalisé. L'objectif de cette approche vise à refléter le coût en trésorerie du régime de retraite capitalisé dans le résultat net en comptabilisant un ajustement aux comptes de report réglementaires connexes. Ces ajustements réglementaires correspondent à l'écart entre les coûts des régimes de retraite, tels qu'ils sont établis selon l'IAS 19, *Avantages du personnel*, et le coût annuel en trésorerie des régimes en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Le report réglementaire lié aux cotisations de retraite de 656 \$ comprend un recouvrement de 10 \$ sur les cotisations de 44 \$ au titre du déficit de solvabilité effectuées au cours de l'exercice clos le 31 août 2017. Le solde de 34 \$ devrait être recouvert au moyen des redevances d'usage. La capitalisation des prestations de retraite du personnel par rapport à la charge, compte tenu des ajustements réglementaires, comptabilisée dans les états consolidés du résultat net est présentée ci-après.

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	2023	31 mai 2022	2023	31 mai 2022
États consolidés du résultat net				
Coût des prestations pour services rendus au cours de la période ¹⁾	29 \$	45 \$	85 \$	136 \$
Charges d'intérêts nettes ¹⁾	6	6	19	19
Moins : reports réglementaires	(8)	(27)	(32)	(81)
	<u>27 \$</u>	<u>24 \$</u>	<u>72 \$</u>	<u>74 \$</u>
Cotisations de la Société aux régimes de retraite versées en trésorerie				
Prestations pour services rendus au cours de la période en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation – paiements en trésorerie	27 \$	31 \$	75 \$	74 \$
Prestations pour services rendus au cours de la période en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation – montants courus	–	(7)	(3)	–
	<u>27 \$</u>	<u>24 \$</u>	<u>72 \$</u>	<u>74 \$</u>

- ¹⁾ Pour la période de neuf mois close le 31 mai 2023, le coût des prestations pour services rendus au cours de la période ne comprend pas le montant de 1 \$ relatif au régime de retraite non capitalisé de la Société (1 \$ pour la période de neuf mois close le 31 mai 2022). Les charges d'intérêts nettes pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 mai 2023 ne comprennent pas les montants de 2 \$ et de 4 \$, respectivement, relatifs au régime de retraite non capitalisé de la Société (1 \$ et 3 \$, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 mai 2022).

NAV CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 mai 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent de ce qui suit.

	Terrains et bâtiments	Systèmes et matériel	Actifs en cours de développement ¹⁾	Total
Coût				
Solde au 31 août 2022	423 \$	771 \$	154 \$	1 348 \$
Entrées	–	–	63	63
Sorties	–	(1)	–	(1)
Transferts	40	38	(78)	–
Solde au 31 mai 2023	463 \$	808 \$	139 \$	1 410 \$
Cumul de l'amortissement				
Solde au 31 août 2022	124 \$	495 \$	– \$	619 \$
Amortissement	18	44	–	62
Sorties	–	(1)	–	(1)
Solde au 31 mai 2023	142 \$	538 \$	– \$	680 \$
Valeurs comptables				
Au 31 août 2022	299 \$	276 \$	154 \$	729 \$
Au 31 mai 2023	321 \$	270 \$	139 \$	730 \$

¹⁾ Les entrées aux actifs en cours de développement sont présentées déduction faite d'un montant de 3 \$ relatif au financement public dans le cadre du Fonds national des corridors commerciaux (« FNCC »).

6. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent de ce qui suit.

	Droit de navigation aérienne	Logiciels achetés	Logiciels maison	Actifs en cours de développement ¹⁾	Total
Coût					
Solde au 31 août 2022	702 \$	181 \$	293 \$	36 \$	1 212 \$
Entrées	–	–	–	23	23
Sorties	–	(1)	–	–	(1)
Transferts	–	6	9	(15)	–
Solde au 31 mai 2023	702 \$	186 \$	302 \$	44 \$	1 234 \$
Cumul de l'amortissement					
Solde au 31 août 2022	200 \$	116 \$	153 \$	– \$	469 \$
Amortissement	19	7	21	–	47
Solde au 31 mai 2023	219 \$	123 \$	174 \$	– \$	516 \$
Valeurs comptables					
Au 31 août 2022	502 \$	65 \$	140 \$	36 \$	743 \$
Au 31 mai 2023	483 \$	63 \$	128 \$	44 \$	718 \$

¹⁾ Les entrées aux actifs en cours de développement sont présentées déduction faite d'un montant de 5 \$ relatif au financement public dans le cadre du FNCC.

7. Dette à long terme

Le 29 novembre 2022, la Société a racheté pour 119 \$ de ses obligations-recettes et de certains de ses billets d'obligation générale. Plus précisément, les montants notionnels suivants ont été rachetés : 43 \$ d'obligations-recettes de série 96-3, 46 \$ d'obligations-recettes à amortissement de série 97-2, 15 \$ de billets d'obligation générale de série 2021-1, et 15 \$ de billets d'obligation générale de série 2021-2.

La Société a payé une prime nette de 6 \$ relativement au rachat partiel avant les dates d'échéance. Cette prime de 6 \$ est reflétée dans les autres charges financières pour la période de neuf mois close le 31 mai 2023.

La dette à long terme et les titres d'emprunt de la Société sont décrits à la note 14 afférente aux états financiers annuels de 2022. L'encours de la dette de la Société se compose de ce qui suit :

	31 mai 2023	31 août 2022
Obligations et billets à payer¹⁾		
Émis aux termes de l'acte de fiducie cadre		
Obligations-recettes de série 96-3 à 7,40 % échéant le 1 ^{er} juin 2027	207 \$	250 \$
Obligations-recettes à amortissement de série 97-2 à 7,56 % échéant le 1 ^{er} mars 2027	63	125
	<u>270</u>	<u>375</u>
Émis aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale		
Billets d'obligation générale de série 2021-1 à 0,937 % échéant le 9 février 2026	285	300
Billets d'obligation générale de série 2021-2 à 0,555 % échéant le 9 février 2024	185	200
Billets d'obligation générale de série 2020-1 à 2,924 % échéant le 29 septembre 2051	550	550
Billets d'obligation générale de série 2020-2 à 2,063 % échéant le 29 mai 2030	300	300
Billets d'obligation générale de série BMT 2019-1 à 3,209 % échéant le 29 septembre 2050	250	250
Billets d'obligation générale de série BMT 2018-1 à 3,293 % échéant le 30 mars 2048	275	275
Billets d'obligation générale de série BMT 2016-1 à 3,534 % échéant le 23 février 2046	250	250
	<u>2 095</u>	<u>2 125</u>
Total des obligations et billets à payer	2 365	2 500
Ajustements visant à tenir compte des frais de financement différés et des escomptes	(11)	(12)
Valeur comptable du total des obligations et billets à payer	2 354	2 488
Moins la partie courante de la dette à long terme ²⁾	(201)	(25)
Total de la dette à long terme	2 153 \$	2 463 \$

¹⁾ Les obligations et les billets à payer sont remboursables en tout temps, en totalité ou en partie, au gré de la Société, à la valeur nominale ou au taux de rendement des obligations canadiennes majoré de la prime de remboursement, selon le plus élevé des deux.

²⁾ La partie courante de la dette à long terme a trait aux billets d'obligation générale de série 2021-2 de 185 \$ échéant le 9 février 2024 et au versement annuel de 16 \$ relatif à l'amortissement exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2.

8. Provisions

Des provisions pour contrats déficitaires ont été comptabilisées lorsque les coûts inévitables nécessaires pour remplir les obligations contractuelles étaient supérieurs aux avantages économiques attendus. Au cours de la période de neuf mois close 31 mai 2023, un montant de 13 \$ a été ajouté aux provisions pour contrats déficitaires relativement à un contrat de vente et de services visant des technologies qui devrait être complété au cours de l'exercice qui sera clos le 31 août 2025. Ce montant figure dans le poste « Autres » sous les charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat net. Au 31 mai 2023, des provisions pour contrats déficitaires de 19 \$ étaient incluses dans le poste « Autres » sous les passifs non courants dans les états de la situation financière (6 \$ au 31 août 2022).

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Sommaire des instruments financiers

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments financiers de la Société par catégories de classement et comprend le classement dans la hiérarchie des justes valeurs de chaque instrument financier, comme il est décrit à la note 16 afférente aux états financiers annuels de 2022. À l'exception de la dette à long terme, la valeur comptable de tous les instruments financiers de la Société s'approche de leur juste valeur.

Au 31 mai 2023	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	Hiérarchie des justes valeurs
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie ¹⁾	428 \$	– \$	
Débiteurs et autres	136	–	
Placements courants			
Placements à court terme ²⁾	100	–	
Fonds de réserve pour le service de la dette	76	–	
Autres actifs courants			
Actifs dérivés ³⁾	–	2	Niveau 2
Placement sous forme d'actions privilégiées ⁴⁾	–	237	Niveau 3
Créances à long terme ⁵⁾	58	–	
	<u>798 \$</u>	<u>239 \$</u>	
Passifs financiers			
Fournisseurs et autres créditeurs			
Dettes fournisseurs et charges à payer	243 \$	– \$	
Dette à long terme (y compris la partie courante)			
Obligations et billets à payer ⁶⁾	2 354	–	Niveau 2
	<u>2 597 \$</u>	<u>– \$</u>	

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Sommaire des instruments financiers (suite)

Au 31 août 2022	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	Hierarchie des justes valeurs
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie ¹⁾	392 \$	– \$	
Débiteurs et autres	137	–	
Placements courants			
Placements à court terme ²⁾	80	–	
Fonds de réserve pour le service de la dette	74	–	
Autres actifs courants			
Actifs dérivés ³⁾	–	2	Niveau 2
Placement sous forme d'actions privilégiées ⁴⁾	–	229	Niveau 3
Créances à long terme ⁵⁾	75	–	
	<u>758 \$</u>	<u>231 \$</u>	
Passifs financiers			
Fournisseurs et autres créditeurs			
Dettes fournisseurs et charges à payer	207 \$	– \$	
Autres passifs courants			
Passifs dérivés ³⁾	–	1	Niveau 2
Dettes à long terme (y compris la partie courante)			
Obligations et billets à payer ⁶⁾	2 488	–	Niveau 2
	<u>2 695 \$</u>	<u>1 \$</u>	

1) Au 31 mai 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient des instruments très liquides de néant dont l'échéance initiale est de moins de trois mois (175 \$ au 31 août 2022).

2) Les placements à court terme se composent d'acceptations bancaires dont l'échéance initiale est de plus de trois mois.

3) Les actifs et passifs dérivés sont inscrits à la juste valeur déterminée en fonction des taux de change en vigueur sur le marché et des taux d'intérêt à la date de clôture.

4) Cet instrument est comptabilisé à la juste valeur selon la méthode d'évaluation décrite à la note 12 afférente aux états financiers annuels de 2022. L'augmentation de la valeur comptable au 31 mai 2023 découle de l'incidence du change et ce montant figure dans le poste « Autres » [sous « Autres (produits) et charges »] des états consolidés du résultat net.

5) Les créances à long terme tiennent compte de reports de paiements de 63 \$ accordés dans le cadre de l'augmentation des redevances d'usage qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2020 et dont il est question à la note 16 b) afférente aux états financiers annuels de 2022 (81 \$ au 31 août 2022). Ces créances sont présentées déduction faite d'une provision pour pertes de crédit estimative de 6 \$ (7 \$ au 31 août 2022).

6) La juste valeur des obligations et des billets à payer de la Société est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, étant donné qu'elle est établie selon les cours vendeur en vigueur sur le marché secondaire à la date de clôture. Au 31 mai 2023, la juste valeur s'établissait à 2 079 \$ (2 227 \$ au 31 août 2022), compte tenu des intérêts courus de 18 \$ (25 \$ au 31 août 2022).

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs depuis le 31 août 2022.

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Sommaire des instruments financiers (suite)

En ce qui a trait à la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon LLC (« Aireon »), les changements qu'il est raisonnable de supposer qu'une des données non observables importantes pourrait subir à la date de clôture, toute autre donnée demeurant constante, auraient les effets suivants sur le résultat net.

	Augmentation	Diminution
Début des flux de trésorerie attendus (variation de un an)	(33) \$	30 \$
Taux d'actualisation ajusté en fonction du risque (variation de 1 % – 100 points de base)	(34) \$	39 \$

Gestion des risques financiers

La Société est exposée à plusieurs risques, y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux prix, le risque de crédit et le risque de liquidité, du fait qu'elle détient des instruments financiers. L'exposition de la Société aux risques financiers et sa façon de gérer chacun de ces risques sont décrites aux paragraphes a) à c) de la note 16 afférente aux états financiers annuels de 2022. Ces risques ainsi que la gestion par la Société de son exposition à ces risques n'ont pas changé significativement au cours de la période de neuf mois close 31 mai 2023, à l'exception de ce qui suit.

Risque de liquidité

Outre sa facilité de crédit consortiale, la Société disposait de facilités de lettres de crédit aux fins des obligations au titre des régimes de retraite de 860 \$ au 31 mai 2023 (810 \$ au 31 août 2022). Au cours du trimestre clos le 31 mai 2023, une augmentation de 50 \$ des facilités a été conclue. La date d'échéance d'une tranche de 400 \$ des facilités de crédit a été prorogée de un an au cours de la période de neuf mois close 31 mai 2023 et toutes les facilités arriveront à échéance le 31 décembre 2023, à moins qu'elles ne soient prorogées. Au 31 mai 2023, une somme de 744 \$ (684 \$ au 31 août 2022) avait été prélevée aux fins de capitalisation du déficit de solvabilité du régime de retraite agréé et une somme de 38 \$ (néant au 31 août 2022) avait été prélevée aux fins des ententes de retraite supplémentaire.

NAV CANADA**Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)**

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 mai 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

10. Engagements

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés de la Société liés à ses passifs financiers, à ses engagements en capital, à ses obligations locatives et à ses autres engagements au 31 mai 2023.

	Paiements restants – pour les exercices qui seront clos les 31 août						
	Total	2023	2024	2025	2026	2027	Par la suite
Dettes fournisseurs et charges à payer	229 \$	229 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Dette à long terme (y compris la partie courante) ^{1), 2)}	2 365	–	201	16	301	222	1 625
Paiements d'intérêts ²⁾	1 238	11	71	70	67	65	954
Engagements en capital	128	55	25	21	5	7	15
Obligations locatives	57	–	3	3	3	3	45
Engagement de prêt à une partie liée ³⁾	15	15	–	–	–	–	–
	4 032 \$	310 \$	300 \$	110 \$	376 \$	297 \$	2 639 \$

1) Les paiements représentent un principal de 2 365 \$. La Société peut choisir de rembourser une partie de ces emprunts avec les liquidités disponibles ou d'aussi augmenter la taille d'un refinancement pour générer des liquidités additionnelles ou à d'autres fins, ou encore d'également racheter intégralement ou en partie une émission avant son échéance prévue.

2) De plus amples renseignements sur les taux d'intérêt et les dates d'échéance de la dette à long terme sont présentés à la note 7.

3) La Société a conclu une entente avec Aireon en vue de fournir à celle-ci un prêt subordonné d'un montant d'au plus 15 \$ CA (11 \$ US) jusqu'en juin 2026 ou jusqu'à la date à laquelle la facilité de crédit de premier rang sera remboursée en entier et annulée ou sera refinancée, selon la première de ces éventualités.